



**v**oltalia

entreprise  
**À MISSION**

# **TAXONOMIE EUROPÉENNE**

2024



# Sommaire

Edito.....	3
Identification des activités de Voltalia éligibles et alignées à la taxonomie européenne..	4
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque.....	5
Production d'électricité à partir d'énergie éolienne.....	6
Production d'électricité par une centrale hydroélectrique.....	7
Production d'électricité par bioénergie.....	8
Autres activités de Voltalia éligibles et alignées.....	9
Analyse d'alignement des activités de Voltalia à la Taxonomie européenne.....	10
Exclusions.....	12
Rapport sur les indicateurs clés de performance financière.....	13
Annexes.....	14

# Edito

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la dégradation des écosystèmes, il devient essentiel de disposer de référentiels robustes pour identifier, évaluer et orienter les activités économiques vers des modèles durables. La Taxonomie européenne, instaurée par l'Union européenne, constitue un cadre réglementaire de référence visant à définir les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Elle repose sur des critères scientifiques rigoureux et vise à garantir que les investissements soutiennent effectivement la transition écologique.

Ce rapport présente la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) de Voltalia associée à des activités alignées avec les objectifs environnementaux définis par la Taxonomie. Il met en lumière la contribution de l'entreprise aux priorités de l'Union européenne en matière de développement durable, notamment la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

L'intégration de la Taxonomie s'inscrit pleinement dans le cadre plus large de la CSRD, qui renforce les exigences de transparence en matière de durabilité pour les entreprises opérant en Europe. En se conformant à ces nouvelles obligations, Voltalia démontre son engagement en faveur d'une gouvernance responsable, d'une communication extra-financière fiable et d'une stratégie alignée avec les attentes des parties prenantes et des marchés financiers.

À travers cette démarche, Voltalia affirme son rôle d'acteur engagé dans la construction d'une économie résiliente et bas-carbone.



**Marine Jacquier**

*Directrice développement durable Groupe*





## Identification des activités de Voltalia éligibles et alignées à la Taxonomie européenne

Les activités éligibles à la Taxonomie européennes sont définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat » publié par la Commission européenne en juin 2021. Les activités considérées comme « durables » doivent contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Voltalia a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées au regard de l'Acte Délégué Climat au-delà de la simple analyse des codes NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne).

Cette analyse a été menée conjointement par la Direction Développement Durable et la Direction Financière (Contrôle de Gestion). Elle a permis d'identifier les activités contributrices à l'objectif d'atténuation au changement climatique qui sont présentées dans les différentes sections ci-après.



## Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque (4.1)

Ces activités regroupent la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque.

Au 31 décembre 2024, Voltalia disposait d'une capacité solaire installée de 1577 MW, soit près de 63% de sa capacité totale installée.

Les centrales solaires de Voltalia ont permis d'éviter l'émission de plus de 563 kilotonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en 2024.

La **part du chiffre d'affaires** de Voltalia aligné sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **57 %**.

La **part des dépenses d'investissement** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **66%**.

La **part des dépenses d'exploitation** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **10%**.



## Production d'électricité à partir d'énergie éolienne (4.3)

Ces activités regroupent la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité à partir d'énergie éolienne.

Au 31 décembre 2024, Voltalia disposait d'une capacité éolienne installée de 854 MW, soit 34% de sa capacité totale installée.

Les centrales solaires de Voltalia ont permis d'éviter l'émission de plus de 786 kilotonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en 2024.

La **part du chiffre d'affaires** de Voltalia aligné sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **30%**.

La **part des dépenses d'investissement** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **6%**.

La **part des dépenses d'exploitation** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **13%**.



## Production d'électricité par une centrale hydroélectrique (4.5)

Ces activités regroupent la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité par une centrale hydroélectrique.

Au 31 décembre 2024, Voltalia disposait d'une capacité hydroélectrique installée de 9 MW, soit 0,35% de sa capacité totale installée.

Les centrales solaires de Voltalia ont permis d'éviter l'émission de plus de 1,1 kilotonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en 2024.

La **part du chiffre d'affaires** de Voltalia aligné sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **0,1%**.

La **part des dépenses d'investissement** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **0,3%**.

La **part des dépenses d'exploitation** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **0,1%**.



## Production d'électricité par bioénergie (4.8)

Ces activités regroupent la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité exclusivement à partir de la biomasse, de biogaz ou de bioliquides, à l'exclusion de la production d'électricité à partir d'un mélange de combustibles renouvelables et de biogaz ou de bioliquides.

Au 31 décembre 2024, Voltalia disposait d'une capacité biomasse installée de 9 MW, soit 0,35% de sa capacité totale installée.

Les centrales biomasses de Voltalia ont permis d'éviter l'émission de 24 kilotonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en 2024.

La **part du chiffre d'affaires** de Voltalia aligné sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **3%**.

La **part des dépenses d'investissement** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **10%**.

La **part des dépenses d'exploitation** alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de **1%**.

# Autres activités de Voltalia éligibles et alignées



Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments (9.3)

Voltalia a pris en compte les services et solutions d'efficacité énergétique d'Helexia (gestion du froid, solution CVC, audits, *revamping*, plan de comptage).

La part du chiffre d'affaires de Voltalia aligné sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de 0,8%.

La part des dépenses d'investissement alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de 0%.

La part des dépenses d'exploitation alignées sur la Taxonomie au moyen de cette activité est de 0%.

Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (7.5)

En 2024, l'installation, la maintenance et la réparation d'instruments et dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (tels que les compteurs intelligents) constituaient encore une activité en phase de développement chez Helexia.

Cette activité n'a donc pas généré de chiffre d'affaires pour Voltalia au cours de l'exercice concerné.

Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (7.6)

Pour cette catégorie, Voltalia a retenu les services d'installation de ses activités ETD (*equipment, trading and distribution*).

En 2024, cette activité était encore en développement et n'a donc pas contribué au chiffre d'affaires de Voltalia.

# Analyse d'alignement des activités de Voltalia à la Taxonomie européenne

Toutes les activités de Voltalia identifiées comme éligibles à la Taxonomie sont également alignées car respectant les critères énoncés par l'Acte Délégué Climat à savoir :

- Ne présentent pas ou sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale) établis par la Commission européenne ;
- Sont exercées dans le respect des principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT relatifs aux droits de l'Homme ;
- Ne causent pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm*).

## Préjudice aux objectifs environnementaux - *Do not significant harm*

Adaptation au changement climatique	Dès la phase de conception et de prédimensionnement des projets, le Centre d'Expertise interne réalise des analyses des évolutions météorologiques aiguës et chroniques pouvant affecter physiquement la centrale, basées sur quatre aléas climatiques : hausse des températures, vents forts, inondations et stress hydrique. Ces analyses permettent d'évaluer les risques et de définir les spécifications techniques pour les mitiger (élévation des structures, nettoyage sans eau, drainage, bassins de rétention, etc.).
Économie circulaire	Voltalia veille à ce que les déchets et les équipements électroniques en fin de vie (modules, onduleurs, turbines, etc.) soient triés, collectés et stockés temporairement avant traitement par des prestataires ou éco-organismes partenaires, conformément aux exigences définies dans la procédure de gestion des déchets du Groupe et adapté à chaque projet.
Biodiversité et écosystèmes	Voltalia adopte une approche intégrée de la gestion des risques environnementaux à chaque étape du développement, de la construction et de l'exploitation des projets, afin d'éviter, réduire et compenser les impacts négatifs potentiels pour l'entreprise et ses parties prenantes. Une procédure interne encadre l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) sur toutes les activités et zones géographiques, tout au long du cycle de vie des projets.

## Respect des droits humains - *Minimum safeguards*

À travers sa politique de droits humains, sa Charte Éthique et son Code de conduite, Voltalia et ses partenaires s'engagent à respecter les droits humains internationalement reconnus, protégeant les travailleurs et les communautés locales. L'entreprise interdit strictement le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination, le harcèlement et la violence, tout en garantissant des conditions de travail sûres et équitables. Des mesures sont également mises en œuvre pour prévenir la corruption, notamment via l'évaluation des tiers, des clauses contractuelles et des mécanismes d'alerte.

# Analyse d'alignement – Critères d'examen techniques

## Activités de Voltalia

4.1. Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	Voltalia a produit 2 113 829 MWh et construit et opéré 1 576,6 MW d'énergie solaire en 2024, en propre ou pour des tiers. L'ensemble des centrales solaires de Voltalia sont intégrées dans le calcul, sans seuil d'intensité carbone.
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Voltalia a produit 2 497 319 MWh et construit et opéré 854,4 MW d'énergie éolienne en 2024. L'ensemble des centrales éoliennes de Voltalia sont intégrées dans le calcul, sans seuil d'intensité carbone
4.5. Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	Voltalia a produit 9 076 MWh d'énergie hydrauliques en 2024. La centrale ayant produit cette année satisfait le critère a et est intégrée dans le calcul.
4.8. Production d'électricité par bioénergie	Voltalia a produit 34 465,6 MWh d'énergie biomasse en 2024. L'ensemble des centrales biomasses sont intégrées dans le calcul car conformes aux seuils d'émissions fixées par la directive (UE) 2015/2193.
4.10. Stockage de l'électricité	Voltalia a construit et opéré 55,1 MW d'installation de stockage en 2024. L'ensemble des centrales de stockage de Voltalia sont intégrées dans le calcul, sans seuil d'intensité carbone.
7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Helexia, filiale de Voltalia, développe et propose aux entreprises des services d'accompagnement à la transition énergétique (trajectoire énergétique, bilan carbone, audit énergétique, etc.) et d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (gestion du froid, solution CVC, relamping, GTB/plan de comptage).
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	Yusco, nouvelle filiale de Voltalia et opérateur de recharge (CPO), déploie et exploite des stations de recharge pour véhicules électriques sur des sites ouverts et des parkings privés.
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Helexia, filiale de Voltalia, développe et propose aux entreprises des services d'accompagnement à la transition énergétique (trajectoire énergétique, bilan carbone, audit énergétique, etc.) et d'amélioration de l'efficacité énergétiques des bâtiments (gestion du froid, solution CVC, relamping, GTB/plan de comptage, etc.).
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Maison Solaire, filiale de Voltalia, développe et propose aux particuliers des services d'installation de panneaux solaires pour les particuliers et les professionnels sur toiture.
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Helexia, filiale de Voltalia, développe et propose aux entreprises des services d'accompagnement à la transition énergétique (trajectoire énergétique, bilan carbone, audit énergétique, etc.) et d'amélioration de l'efficacité énergétiques des bâtiments (gestion du froid, solution CVC, relamping, GTB/plan de comptage, etc.).

# Exclusions

Les sujets suivants ne concernent pas les activités de Voltalia :

- Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives,
- Gaspillage alimentaire,
- Lutte contre la précarité alimentaire,
- Respect du bien-être animal,
- Alimentation responsable, équitable et durable.



# Rapport sur les indicateurs clés de performance financière

Cette section détaille la contribution des activités de Voltalia à la Taxonomie européenne, à travers trois indicateurs financiers : le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (Capex) et les dépenses d'exploitation (Opex). Ces données couvrent l'ensemble des entités du Groupe relevant du périmètre de consolidation, conformément aux comptes arrêtés au 31 décembre 2024, et sont pleinement réconciliables avec les états financiers publiés.

Les calculs ont été réalisés et consolidés par les équipes Finance de Voltalia et Helexia, en associant chaque flux financier à une activité identifiée comme éligible ou alignée, tout en garantissant l'absence de double comptage.

	Chiffre d'affaires		Capex		Opex	
	Total (K€)	Pourcentage	Total (K€)	Pourcentage	Total (K€)	Pourcentage
<b>Eligible</b>	522 691	91%	463 235	83%	51 667	25%
<b>Aligné</b>	522 691	91%	463 235	83%	51 667	25%
<b>Non-aligné</b>	51 558	9%	97 979	17%	155 700	75%
<b>Non-éligible</b>	51 558	13%	97 969	17%	155 700	75%

**Cet alignement élevé avec la trajectoire climatique européenne traduit la forte contribution de Voltalia à la lutte contre le changement climatique** et une approche intégrée de la gestion des risques sociaux, environnementaux et éthiques du Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il permet à Voltalia d'orienter les investissements durables pour financer ses activités à travers le monde et poursuivre la réalisation de sa Mission.

Les dépenses d'investissements éligibles de Voltalia concernent principalement les dépenses liées au développement et à la construction des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.

Les dépenses d'exploitation concernent les coûts directs non capitalisés liés à la maintenance, à l'entretien et à la réparation des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.



## Part des dépenses d'investissements (CAPEX) éligible et alignée

Activité économique	Codes	CAPEX absolu millions €	Part du CAPEX alignée sur la Taxonomie %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Part du CAPEX alignée sur la Taxonomie année N %	Part du CAPEX alignée sur la Taxonomie année N-1 %	
				Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			Garanties minimales

### A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

#### A.1. Activités alignées sur la Taxonomie

4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	369 135	66 %	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	66 %	69 %
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM 4.3	36 029	6 %	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	6 %	5 %
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM 4.5	1 740	0,3 %	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,3 %	0,3 %
4.8. Production d'électricité par bioénergie	CCM 4.8	57 331	10 %	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	10 %	8 %
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	-	0 %	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %	0 %
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	-	0 %	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %	0 %
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	-	0 %	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %	0 %
<b>CAPEX des activités alignées sur la Taxonomie (A.1)</b>		<b>463 235</b>	<b>83 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>								<b>83 %</b>	<b>92 %</b>

#### A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées

4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	-	0 %															
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM 4.3	-	0 %															
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM 4.5	-	0 %															
4.8. Production d'électricité par bioénergie	CCM 4.8	-	0 %															
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	-	0 %															
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	-	0 %															
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	-	0 %															
<b>CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées (A.2)</b>		<b>-</b>	<b>0 %</b>															
<b>TOTAL A (A.1 + A.2)</b>		<b>463 235</b>	<b>83 %</b>															

### B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Capex des activités non éligibles à la Taxonomie (B)		97 979	17 %
<b>TOTAL A + B</b>		<b>561 215</b>	<b>100 %</b>



voltalia

[www.voltalia.com](http://www.voltalia.com)